Prénom :

Vous avez signé au moment de votre inscription une charte sur le bon usage de l'informatique. Vous avez accès à cette charte en annexe. Pour les différentes situations, pouvez-vous dire si l'élève fraude ou non et expliquer pourquoi grâce à l'annexe.

1) Rafaël a laissé sa session connectée en allant en pause pour gagner du temps en revenant de celle-ci.

C'est une fraude. Il est écrit dans la charte qu'il faut se déconnecter en quittant son poste.

2) Mathis pour se prouver ses compétences informatiques a essayé sans succès de pénétrer le système informatique du lycée.

C'est une fraude. Il est écrit dans la charte que tout utilisateur du matériel et des logiciels informatiques s'engage à n'occasionner aucune détérioration et à ne pas nuire au bon fonctionnement du parc informatique.

3) Maxence s'absente quelques instants pour prendre un café. Nathan s'installe devant son ordinateur (resté connecté avec Maxence). Il efface le fichier du projet à rendre pour le lendemain.

C'est une fraude. Il est écrit dans la charte que chaque utilisateur doit respecter les règles juridiques, respect d'autrui, de la propriété intellectuelle, des valeurs humaines et sociales. Il est écrit dans la charte que les ordinateurs doivent être éteints à la fin du dernier cours de la journée.

4) Ramzi s'absente quelques instants aider un collègue bloqué sur un projet. Stéphane s'installe devant son ordinateur (resté connecté avec Ramzi). Stéphane envoie un courrier électronique bidon (au nom de Ramzi) au professeur.

C'est une fraude. Il est écrit dans la charte que l'utilisation de la messagerie s'effectue dans le cadre de la législation en vigueur, notamment les lois relatives à l'informatique, aux fichiers, à l'image, à la propriété privée, aux droits d'auteur, aux libertés et au respect de la personne. Il est écrit dans la charte que les ordinateurs doivent être éteints à la fin du dernier cours de la journée.

5) Clément a acheté un super jeu dont il a fait une copie avant de l'installer sur son ordinateur.

C'est une fraude. Il est écrit dans la charte qu'il est interdit de copier des jeux, musiques, images et logiciels sans rapport avec la formation dans les dossiers personnels ou dans les dossiers communs.

6) Killian se déconnecte de son poste avant de repartir chez lui.

NOM : Prénom :	La charte informatique	Durée : 01h00
FICHOIII.		

C'est une fraude. Il est écrit dans la charte que les ordinateurs doivent être éteints à la fin du dernier cours de la journée.

7) Arthur pour faire une blague à Nicolas, lui donne une clé USB de jeux dans laquelle il a inséré un virus de sa création. L'ordinateur de Nicolas ne démarre plus.

C'est une fraude. Il est écrit dans la charte que tout utilisateur du matériel et des logiciels informatiques s'engage à n'occasionner aucune détérioration et à ne pas nuire au bon fonctionnement du parc informatique. De plus, il est interdit d'insérer des clés usb sur son poste.

8) Marcus veut partager sa musique à tous ces collègues. Il partage donc son dossier musical sur le serveur de partage.

C'est une fraude. Il est écrit dans la charte qu'il est interdit de copier des jeux, musiques, images et logiciels sans rapport avec la formation dans les dossiers personnels ou dans les dossiers communs.

9) Théo a réussi à accéder à Pronote. Par colère, il a modifié toutes les notes obtenues par Alexis.

C'est une fraude. Il est écrit dans la charte qu'il est interdit de modifier, supprimer, déplacer des dossiers et fichiers communs sans l'accord de la personne responsable

10) Fabien décide d'aller voir le site www.netflix.fr.

C'est une fraude. Il est écrit dans la charte que l'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre pédagogique.

NOM : Prénom :	La charte informatique	Durée : 01h00
i Prenom:		

Annexes:

Charte Informatique

() jean-rostand-chantilly.ac-amiens.fr/charte-informatique/

JRAdministrato

Confidentialité :

- · Les noms d'utilisateur et mots de passe sont strictement personnels et ne doivent être communiqués à aucune autre personne
- · Il faut se déconnecter en quittant son poste

Protection des matériels :

- Tout utilisateur du matériel et des logiciels informatiques s'engage à n'occasionner aucune détérioration et à ne pas nuire au bon fonctionnement du parc informatique
- Le matériel ne doit être utilisé que pour des activités pédagogiques
- Les élèves ne peuvent rester seuls en salle informatique sans la présence d'un professeur ou d'un surveillant même pour une durée limitée, même pour un groupe à effectif limité
- · Les ordinateurs doivent être éteints à la fin du dernier cours de la journée
- · La consommation dans les salles de toute boisson et nourriture est strictement interdite

Protection des logiciels et stockage des données :

- · Il est interdit de télécharger et d'installer des logiciels et d'utiliser des programmes en ligne
- Les utilisateurs sont avertis qu'un système de surveillance est mis en place qui permet de vérifier à distance l'utilisation normale de l'ordinateur en général et l'accès aux sites Internet en particulier
- Il est interdit de copier des jeux, musiques, images et logiciels sans rapport avec la formation dans les dossiers personnels ou dans les dossiers communs
- Il est interdit d'installer ou d'insérer des périphériques de stockage personnels tels que le CD, DVD, clé USB, disquette... sans autorisation ou contrôle du responsable du matériel
- Il est interdit de modifier, supprimer, déplacer les dossiers et fichiers communs sans l'accord de la personne responsable
- La taille maximale autorisée pour les répertoires personnels est de 100 Mo pour les élèves et 700 Mo pour les professeurs. Si, dans le cadre des sections de TS vous avez besoin de plus d'espace, veuillez le signaler au gestionnaire de réseau

Internet et messagerie

- Tout accès aux sites à caractères injurieux, diffamatoire, obscène, raciste ou xénophobe, pornographique, homophobe, pédophile ou encore incitant aux crimes, délits, haines, proposant des produits illégaux, est interdit
- Chaque utilisateur doit respecter les règles juridiques, respect d'autrui, de la propriété intellectuelle, des valeurs humaines et sociales
- Seuls sont autorisés en téléchargement les documents en vue de la réalisation d'exposés ou de travaux demandés par le personnel enseignant
- L'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre pédagogique
- L'usage du « chat » et toute autre forme de communication en temps réel sont interdits
- · Chaque compte est muni d'un d'identifiant et d'un mot de passe personnel à ne pas transmettre
- · Chaque utilisateur est personnellement responsable des contenus diffusés
- L'utilisation de la messagerie s'effectue dans le cadre de la législation en vigueur, notamment les lois relatives à l'informatique, aux fichiers, à l'image, à la propriété privée, aux droits d'auteur, aux libertés et au respect de la personne